

# Fluvial : Naïades II lancé officiellement à Strasbourg



C'est à Strasbourg, siège de la Commission centrale pour la navigation du Rhin et ancrage incontesté de l'Europe que, le 10 Novembre, le programme Naïades II a été lancé. C'est à l'occasion d'une semaine de session parlementaire que la Commission européenne a lancé cette deuxième phase. Cela a été l'occasion de rapprocher l'institution du monde fluvial et de remettre ce mode de transport à la place qu'il devrait occuper en France. Entouré notamment de Frédéric Cuvillier, ministre en charge des Transports, et de plusieurs membres de la commission Transports du Parlement européen, de Peter van Dalen (groupe conservateurs et réformistes), Gesine Meissner (groupe ADLE) et Catherine Trautmann (S&D), par ailleurs présidente du Port autonome de Strasbourg -, Siim Kallas, vice-président de la CE en charge des Transports, a pu s'exprimer sur l'état du secteur et des problématiques récurrentes. Le programme Naïades vise à mettre l'accent sur les voies navigables européennes en tant que sources de croissance, à travers des mesures de développement du transport fluvial. Ce programme se pose ainsi comme moteur pour le développement fluvial en France et en particulier il montre tout l'intérêt à calibrer le réseau VNF et à construire les passerelles manquantes vers l'Europe. En mettant en avant le fluvial qui est un mode de transport déjà présenté comme écologique, si les goulets d'étranglement qui freinent son développement peuvent à terme être supprimés, ce mode pourrait prendre une place majeure dans les alternatives à la route. En jouant sur les connexions intermodales, il est une continuité logique au maritime est loin de saturer ses infrastructures. Cette facilité d'utilisation immédiate et sans bouleversements majeurs permettrait de relayer la communication institutionnelle. Développer le fluvial permettrait de revitaliser la filière en attirant enfin davantage de jeunes pour permettre le renouvellement du secteur. Ces formations qui déboucheraient immédiatement sur une activité à l'évidence protectrice de l'environnement généreraient des créations d'emplois non délocalisables et pérennes. Naïades II doit s'étendre sur la période 2014-2020.



Naïades 2, est un levier permettant d'attirer un plus grand volume de marchandises vers les voies navigables. L'objectif sera de transporter chaque année cinq cent millions de tonnes de fret sur les voies navigables européennes chaque année.

*"Les barges fluviales, qui sont parmi les moyens de transport les plus respectueux du climat et les plus économes en énergie, ne transportent à l'heure actuelle que 6% environ du volume de fret acheminé en Europe chaque année", rappelle dans un communiqué la Commission, ajoutant : "Les nouvelles propositions visent à exploiter pleinement le potentiel que représentent les 37.000 km de voies navigables intérieures d'Europe".*

La Commission souhaite promouvoir un schéma ambitieux qui consiste en la suppression de goulets d'étranglement tels que : écluses, ponts, chenaux mal dimensionnés. Pour cela il faut répondre au manque de connexions entre les réseaux hydrographiques de la Seine et de l'Escaut mais aussi entre Rhin et Rhône.

La commission souhaite augmenter la qualité du transport fluvial : *"Par rapport à d'autres modes de transport terrestres, la navigation fluviale est économe en énergie, sûre, pratiquement non sujette aux encombrements et silencieuse".* Pour améliorer l'empreinte écologique de nouvelles normes pour les moteurs doivent être édictées afin de réduire les taux d'émission. Pour faciliter cette transition des aides à la recherche et à l'innovation sont en cours d'installation.

Enfin, la Commission veut encourager la « tri modalité » en soutenant les convertisseurs modaux que sont les plateformes portuaires déjà installées : *"les liaisons entre la voie navigable, la route et le chemin de fer - en accordant une attention particulière aux connexions dans les ports maritimes et fluviaux".*